

18 JUIN 2009

Position de la CPU sur le préciput de l'ANR

La CPU souhaite l'augmentation du préciput de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et demande que cette augmentation soit attribuée aux universités sans aucun fléchage d'affectation. L'utilisation de ces crédits doit s'exprimer conformément à la charte signée entre l'ANR et les Universités.

Texte adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière de la CPU